

LOI
DU 29 JUILLET 1881
SUR LA
LIBERTÉ DE LA PRESSE



COMMENTAIRE DU TEXTE DE LA LOI;
ANALYSE DES EXPOSÉS DE MOTIFS, RAPPORTS ET DISCUSSIONS
A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ET AU SÉNAT;

PAR

M. AMELINE DE LA BRISELAINNE

Ancien auditeur au Conseil d'État;
Avocat à la cour d'appel de Paris— Rédacteur en chef du *Bulletin annoté des Lois*,
Chevalier de la Légion d'honneur

LES 50 ANS DE L'ARRÊT HANDYSIDE

*Histoire, actualité et perspectives
d'un grand arrêt de la liberté d'expression*

Colloque sous la direction scientifique du Professeur Evan RASCHEL
Centre Michel de L'Hospital (CMH) UR 4232-UCA

**13
OCTOBRE
2026**
14H-16H45

**AMPHI
220**

**MAISON DES
SCIENCES
HUMAINES**



UCA
INSTITUT DROIT,
ÉCONOMIE,
MANAGEMENT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

LES 50 ANS DE L'ARRÊT HANDYSIDE

Histoire, actualité et perspectives d'un grand arrêt de la liberté d'expression

Colloque sous la direction scientifique du Professeur Evan RASCHEL, Centre Michel de L'Hospital (CMH) UR 4232-UCA

P R O G R A M M E

14H

Introduction et problématisation

Evan RASCHEL, Professeur à l'Université Clermont Auvergne, CMH

14H20

L'arrêt Handyside : un « grand » arrêt ? Un « bel » arrêt ? Retour sur le contexte d'un arrêt fondateur de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Ludovic BENEZECH, Maître de Conférences à l'Université Clermont Auvergne, CMH

14H45

La liberté d'expression vaut-elle encore pour les idées et informations qui « heurtent, choquent ou inquiètent » ?

Thomas BESSE, Maître de Conférences à l'Université de Caen Normandie

É C H A N G E S E T P A U S E

15H40

Heurter, choquer et inquiéter ... sous réserve du paragraphe 2 de l'article 10 : Quelles restrictions légitimes à la liberté d'expression ?

Agathe LEPAGE, Professeur à l'Université Paris Panthéon-Assas

16H05

Libres propos conclusifs

Christophe BIGOT, Avocat au barreau de Paris, Président de l'Association des avocats praticiens du droit de la presse

É C H A N G E S

16H45

Clôture du colloque